

EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU MUSÉE DE LODÈVE
MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
MISSION D'ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE MUSEOGRAPHIQUE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*Marché passé selon la procédure adaptée
Articles 26,28 et 40 du Code des marchés publics*

(Décret 2006-975 du 1er août 2006 modifié par les décrets n°2008-1355 du 19 décembre 2008, n°2009-1086 du 2 septembre 2009 et par le décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009)

Pouvoir adjudicateur :

Madame la Présidente de la
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LODÉVOIS- LARZAC

9, place Alsace Lorraine, 34700 Lodève
Tel 04 67 88 90 90 / Fax 04 67 88 90 91
Email : mguillot@lodevoisetlarzac.fr

Objet de la consultation :

**MARCHE PUBLIC (MAPA)
D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE
POUR L'ENCADREMENT DE LA CONCEPTION
MUSEOGRAPHIQUE, TECHNIQUE, MUSEOGRAPHIQUE ET
POUR LE PILOTAGE DES PRODUCTIONS MUSÉOLOGIQUES
(ÉLÉMENTS GRAPHIQUES, DOCUMENTAIRES ET REALISATIONS MULTIMÉDIA DE
L'EXPOSITION)**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :

M. le directeur général des services de la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac

Ordonnateur : Mme la présidente

Comptable public assignataire des paiements : **Le receveur municipal**

Date et heure limites de remise des candidatures :

Vendredi 14 octobre 2011 à 12h00

Date et heures limites de remises des offres

Vendredi 04 novembre à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur

Article 2 - Objet de la consultation

2-1- Objet du marché

2-2- Procédure de passation

2-3- Forme du marché

Article 3 - Dispositions générales

3-1- Décomposition du marché

3-2- Durée du marché - délais d'exécution

3-3- Modalités de financement et de paiement

3-4- Forme juridique de l'attributaire

3-5- Délai de validité des propositions

3-6- Variantes et options

3-7- Autres dispositions

Article 4 - Dossier de consultation

4-1- Contenu du dossier de consultation

4-2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

4-3- Modification de détail au dossier de consultation

4-4- Visite des lieux et consultation de document sur site

Article 5 - Présentation des propositions

5-1- Documents à produire à la phase de candidature :

5-2- Documents à produire à phase de remise des offres :

5-3- Compléments à apporter au cahier des charges

5-4- Langue de rédaction des propositions

5-5- Unité monétaire

5-6- Conditions d'envoi ou de remise des plis

5-7- Négociation

Article 6 - Jugement des propositions

Article 7 - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur est la:

- Communauté de communes du Lodèvois-Larzac.
9 Place Alsace-Lorraine 34 700 LODEVE
T. + 334 67 88 90 90
Mail : mguillot@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr/

Article 2 - Objet de la consultation

2-1- Objet du marché :

La consultation porte sur les prestations suivantes :

La mission, objet des présentes, concerne l'assistance au Maître d'ouvrage pour l'encadrement de la conception du projet technique et pour le pilotage des productions graphiques et multimédiales de l'exposition du Musée du Lodèvois, dans le cadre de la réhabilitation extension du Musée du Lodèvois.

Description de l'opération concernée:

Le projet de rénovation du Musée du Lodèvois vise à recentrer le musée sur ses points forts (archéologie et histoire régionale, beaux arts et géologie) pour lui donner une image claire et cohérente avec l'identité du territoire.

Les grands principes du programme s'articulent autour de la réhabilitation de l'Hôtel Fleury, la réhabilitation de l'Hôtel Teisserenc et du bâtiment de l'actuelle bibliothèque annexés ainsi qu'autour de la construction d'un nouveau bâtiment.

Des performances énergétiques optimales seront recherchées dans le cadre de la rénovation des bâtiments existants et de la construction du bâtiment neuf et de l'extension compte tenu des particularités techniques et fonctionnelles du musée et du caractère patrimonial des bâtiments existants.

Les surfaces :

Les surfaces utiles couvrent environ 2 820 m² utiles sont décomposées en :

- **Une zone d'accueil et de services aux publics pour environ 100m² comprenant** entres autres un espace de vente;

Des espaces de ressources et de communication pour 110m² intégrant un atelier pédagogique (80 m²) et une résidence (30 m²);

Des espaces d'expositions pour 1 730m², comprenant des présentations permanentes de 1 330 m², des expositions temporaires de 400 m² ;

Des espaces de conservation des collections de 405m², comprenant un espace de transit (60m²), des réserves (275m²), des ateliers (70m²) ;

Des espaces administratifs de 245m² ;

Des espaces de logistique technique de 230m².

Les espaces urbains limitrophes seront également réaménagés.

La muséographie est intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre.
L'ensemble fait l'objet d'un découpage en 2 tranches fonctionnelles qui pourront être distantes dans le temps.

Les missions confiées au mandataire sont les suivantes :

- La mission est une mission d'assistance au Maître d'ouvrage telle que définie en annexe au présent CCP hors prestations de Contrôle Technique et de conformité, hors Pilotage et Coordination, hors Gestion des marchés d'ingénierie ou de travaux, qui seront traitées par d'autres prestataires attachés au Maître d'ouvrage.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations :

- 10 novembre 2011.

Enveloppe financière prévisionnelle :

La part indicative affectée aux travaux dans l'enveloppe financière de l'opération est provisionnée par le maître de l'ouvrage au montant global de :

- 4 100 000€HT pour la tranche 1 et

3 067 000€ pour la phase 2, dont muséographie (1 300 000€) et abords (200 000€) compris auxquels s'ajoutent

160 000€ pour les réalisations graphiques et

200 000€ pour les productions multimédia, effets spéciaux et images numériques.

Type de service :

27 -Autres services

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal : 79112000-2 : Services de représentation légale

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' (des) article 26-II-2 du Code des Marchés Publics.

Consultation restreinte.

Nombre de candidats maximum qui seront admis à remettre une offre : 5

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Toutefois, la mission du mandataire suivra le processus de phasage de l'opération (Phases 1 et 2 de travaux) et pourra être interrompue dans les conditions prévues au CCP si la Phase 2 de travaux ne peut être engagée.

3-1-3-Registres de la mission

Le marché est divisé en 4 registres définis comme suit :

- **Registre 1 : Suivi du projet muséographique**
- **Registre 2 : Suivi du projet technique et économique**
- **Registre 3 : Suivi projet multimédia des fabrications et de leur intégration**

Registre 4 : Assistance à l'élaboration des contenus

3-2-Durée du marché - délais d'exécution

3-2.1 Durée

Le présent marché prend effet à compter de la date de réception de sa notification. Et prendra fin à la délivrance par le mandant au mandataire d'un quitus, dans les conditions prévues par l'article 13 du C.C.P.

3-2.2 Délais

a/ Mise à disposition de l'ouvrage

Le prestataire s'inscrit dans un planning de mise à disposition de l'ouvrage à la disposition du maître d'ouvrage au plus tard le :

- **1er avril 2014.**

3-3- Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

3-4- Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3-5- Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2-Options

Il n'est pas prévu d'option.

3-7-Autres dispositions

3-7-1-Marché aval

La présente consultation prépare plusieurs marchés situés en aval dont les objets seront les suivants :

Marché de maîtrise d'œuvre ;

Marchés de travaux y afférents ;

Marché de Contrôleur Technique ;

Marché de coordonnateur SPS ;

Marché d'OPC ;

Marchés d'assurance conclus dans le cadre de la réalisation de cette opération...

Les marchés aval seront attribués après mise en concurrence : « le titulaire du présent marché ne pourra participer à ces compétitions, ni les entreprises dans lesquelles il détient une participation, ni ses actionnaires. »

3-7-2-Autres dispositions particulières

Sans objet

Article 4 - Dossier de consultation

4-1- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) remis gratuitement à chaque candidat (sur demande du candidat), comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement et son annexe relative à la sous-traitance,
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.),
- Le cadre de décomposition de la rémunération du mandataire
- La Décomposition du temps et du coût prévisionnel par phase,
- Le Dossier de consultation de concepteurs, dont le Programme de l'opération,
 - Le rapport de commission technique et les PV du jury de sélection du Maître d'œuvre
 - L'esquisse du lauréat du concours de Maîtrise d'œuvre.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante <http://www.klekoon.com> . Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3- Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4- Visite des lieux et consultation de document sur site

Le site étant libre d'accès, il peut être visité sans formalité.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Phase de candidature Documents à produire avant le :

Vendredi 14 octobre 2011 à 12h00

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

A/ Justificatifs de candidature :

a1/ Renseignements comme suit sur formulaire au choix du candidat :

- Date et signature du candidat unique ou mandataire du groupement habilité à signer la lettre de candidature et l'offre précédées des noms, qualités et pouvoirs des signataires ;
- Identification des membres du groupement ou la lettre de candidature (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc4.rtf) dûment complétée et signée jointe au présent dossier de consultation.

a2/ Renseignements comme suit sur formulaire au choix du candidat en application des articles 43, 44 et 45 du CMP, de l'article 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et de l'article 29 de la loi n° 200 5-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- Identification du candidat (nom, adresse, forme juridique) ;

Renseignements relatifs à la situation financière: chiffres d'affaires hors taxes, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat;

Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans,

d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

Une attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

Une attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

Une attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

Pour les personnes y étant assujetties, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

Signature du candidat, nom et qualité du signataire ;

NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

- ou la déclaration du candidat (imprimé DC5 disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc5.rtf ,

dûment complétée et signée jointe au présent dossier de consultation.

a3/ Une attestation sur l'honneur, conformément à l'article 46 du Code des marchés publics, dûment datée et signée, attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Nota : Si le candidat est déclaré attributaire du marché, il devra fournir :

- les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents dans un délai de 8 (huit) jours à compter de la demande de la Personne Publique, date de réception de l'avis postal. A cet effet le candidat doit avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations

incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. En outre, conformément à l'article 46 du Code des marchés publics, le candidat devra produire, tous les six mois, les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail jusqu'à la fin de l'exécution du marché. A défaut le candidat ne sera pas retenu. Le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

- *ou l'état annuel des certificats fiscaux et sociaux (imprimé DC7 disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc7.rtf) pour une situation au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, certifiées sur l'honneur conformes aux originaux.*

B) Une note de présentation faisant apparaître les moyens dont dispose le candidat pour accomplir ses prestations :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Certificats de qualifications professionnelles en matière de maîtrise d'ouvrage. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Fiche de capacité démontrant l'expérience du candidat en matière de gestion de projets sur des opérations de construction d'importance et de complexité comparable à l'objet du présent mandat.

Le candidat présentera une référence pour chacune des 5 dernières années et indiquera pour chaque référence l'ensemble des éléments suivants : objet de la mission, montant, type de maîtrise d'ouvrage, rôle et place du candidat dans l'organisation, et les particularités ou précisions sur les caractéristiques de la mission, notamment en matière d'opérations certifiées.

5-2- Phase de remise des offres Documents à produire avant le :

Vendredi 04 novembre 2011 à 12h00.

Le dossier à remettre par chaque candidat admis à remettre une offre comprendra les pièces suivantes :

MARCHÉ D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR L'ENCADREMENT DE LA CONCEPTION TECHNIQUE ET MUSEOGRAPHIQUE ET POUR LE PILOTAGE DES PRODUCTIONS MUSÉOLOGIQUES (ELEMENTS GRAPHIQUES, DOCUMENTAIRES REALISATION MULTIMÉDIALES DE L'EXPOSITION DU MUSÉE) - 18 /07/11 RC

Contenu de l'offre

- L'acte d'engagement, établi en **deux exemplaires dont un original**, ainsi que ses annexes à compléter, dater et signer par la personne habilitée représentant l'entreprise candidate (ou en fonction de l'option choisie au DC4, les représentants de toutes les entreprises en cas de groupement), accompagné éventuellement des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché.

Le cadre de décomposition de la rémunération du mandataire ;

Décomposition du temps et du coût prévisionnel par phase ;

Un mémoire justifiant des dispositions, compétences, moyens (humains et matériels) que le candidat se propose d'adopter spécifiquement pour l'exécution des prestations.

Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat dont :

- La présentation de l'équipe envisagée pour la réalisation du projet (indication des titres d'études et/ou d'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée, avec CV, organigramme des personnels affectés à l'opération et indication des remplaçants en cas d'absence des titulaires, et notamment désignation du gestionnaire de l'opération et de son suppléant) ;

les moyens matériels affectés à la réalisation de la présente mission

le temps d'intervention affecté à la mission pour chaque intervenant et pour chaque phase ;

la méthodologie de travail ;

une note, de 4 à 5 pages maximum, démontrant, notamment les connaissances du candidat dans les domaines suivants :

- Aménagement muséographique

Développement des contenus

Conservation préventive

Assistance au maître d'ouvrage en termes de musées

Méthodes d'estimation prévisionnelle, et gestion financière

- Méthodes et outils de pilotage et de direction de projet

L'outil de rendu et de production des pièces (exemples de compte rendu d'avancement de l'opération, de planning de suivi, et de toutes pièces susceptibles d'être transmises par le candidat au Maître d'ouvrage dans le cadre de l'exécution de sa mission et de l'organisation de la relation avec la Collectivité) ;

Le calendrier prévisionnel proposé par le candidat pour atteindre les objectifs fixés par le maître d'ouvrage ;

L'offre sera signée soit par l'ensemble des opérateurs économiques, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres d groupement.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

La nature des prestations sous-traitées ;

Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé;

Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant

Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;

Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article 46 -III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-3-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-4-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-5-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-6-Conditions d'envoi ou de remise des plis Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

**« OPERATION MUSÉE -
ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE
POUR L'ENCADREMENT DE LA CONCEPTION MUSEOGRAPHIQUE, TECHNIQUE,
MUSEOGRAPHIQUE ET
POUR LE PILOTAGE DES PRODUCTIONS MUSÉOLOGIQUES -
NE PAS OUVRIR »**

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre. Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LODÉVOIS-LARZAC.
DIRECTION GÉNÉRALE
9 Place Alsace-Lorraine
34 700 LODEVE »**

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

**« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LODÉVOIS-LARZAC.
DIRECTION GÉNÉRALE
9 Place Alsace-Lorraine
34 700 LODEVE »**

par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats retenues par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xx.xxx/> et dans les conditions techniques suivantes :

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil.

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

6-1- Critères de sélection des candidatures :

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

- Adéquation des capacités du candidat, de ses moyens, compétences et références avec l'objet de l'opération.

6-2- Critères de jugement des offres :

- Valeur technique (pondération : 80)

Rémunération du mandataire (pondération : 20)

Les conditions d'appréciation de ces critères sont les suivants :

6-2.1 Critère Valeur technique : Note sur 10 – Pondération 80

Ce critère sera analysé sur la base des éléments fournis par le candidat dans son mémoire méthodologique.

- Cohérence du temps passé en fonction des objectifs du maître d'ouvrage (sur 2 points)

Qualité des personnels affectés à la réalisation de la mission (sur 4 points). Chaque candidat est noté sur la qualité de l'équipe telle qu'elle apparaît dans " la présentation de l'équipe envisagée pour la réalisation du projet " et dans les " CV des intervenants ".

Méthodologie de travail et adéquation avec les spécificités de l'opération (sur 4 points).

- La note est établie en prenant en compte l'organisation interne, les procédures mises en œuvre pour assurer le suivi et la validation en tenant compte des engagements du candidat sur les principaux paramètres de l'opération :
- Calendrier prévisionnel du candidat, en relation avec le programme des travaux à respecter, documents remis par le candidat.

6-2.2 Critère Rémunération du mandataire - Note sur 10 – Pondération 20

Ce critère sera apprécié sur la base du montant indiqué à l'acte d'engagement par le candidat.

La base de notation est la moyenne des offres reçues et de l'estimation du mandant.

Les offres qui sont inférieures ou égales à la moyenne moins 20% peuvent éventuellement être considérées comme offres anormalement basses ; un complément d'information serait alors demandé aux entreprises (confirmation et sous-détails de prix).

- Si elles sont effectivement jugées anormalement basse seront affectées de la note 0. Si elles ne sont pas anormalement basses, elles seront affectées de la note 10.

Les offres supérieures ou égales à la moyenne + 20% sont affectées de la note 0.

Entre les deux notations extrêmes (moyenne moins 20% = 10 points et moyenne +20 % = 0 points) les notes des autres offres sont attribuées de manière linéaire.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à Jean-Michel CERVIOTTI, adresse mail: jmcerviotti@lodevoisetlarzac.fr